



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BATIMENTS DE FRANCE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2023

Table des matières

Page

I.	LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	3
II.	LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III.	FORMATION DES CANDIDATS	3
IV.	LE JURY.....	3
A.	La composition du jury	3
B.	La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V.	LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	4
A.	Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements	4
B.	Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat	4
C.	Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion	5
D.	Les remarques générales sur l'oral	5
E.	Remarques générales pour l'examen professionnel.....	5
VI.	LES STATISTIQUES	6

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé, d'une durée comprise entre 5 et 10 minutes, du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (...).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques dont il a la responsabilité ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour sa constitution. Ces documents sont disponibles sur le site internet du Ministère de la culture.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 15 septembre au 20 octobre 2022
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	9 janvier 2023
Dates de l'épreuve d'admission	13, 14 et 15 mars 2023
Date de la réunion d'admission	15 mars 2023

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquation avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président :

Jean-Claude BASTIEN, ingénieur des services culturels et du patrimoine, principal, spécialité patrimoine, direction régionale des affaires culturelles Grand-Est, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meurthe et Moselle.

Membres :

- Madame Chimène COADIC, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », cheffe d'équipe service inter-muséographique à la direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre ;
- Monsieur Rémy DEMAY, technicien des services culturels et des bâtiments de France, de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, adjoint à la cheffe du service administratif et financier à la direction accueil surveillance et sécurité, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;
- Madame Marianne VERDIER, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels, accueil et surveillance, cheffe du service de l'information des publics et de la billetterie, musée national des arts asiatiques – Guimet, adjointe au directeur de l'accueil, de la surveillance et de la billetterie.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une demi-journée de formation intitulée « La professionnalisation initiale des membres de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

L'examen professionnel s'est déroulé au Ministère de la Culture 182, rue Saint-Honoré à Paris dans de parfaites conditions d'accueil, des locaux agréables et un personnel à l'écoute et très présent.

Les dossiers fournis par les candidats étaient, dans leur grande majorité, très complets, remplis avec soin, et reflétaient toutes les phases de parcours professionnels riches et variés.

Chacun des membres du jury a effectué une étude approfondie de chaque dossier, facilitée par la transmission dématérialisée des dossiers RAEP. Les candidats ont presque tous renvoyé un dossier complet avec un travail de synthèse et de présentation plutôt qualitatif. Seul un candidat s'est présenté sans que le jury n'ait pu étudié son dossier, celui-ci n'a pas été téléchargé correctement et en temps voulu.

Ce travail d'étude de dossiers permet au jury de visualiser le parcours professionnel des candidats et de préparer des questions en amont de l'entretien.

Une réunion en visioconférence entre les membres du jury s'est tenue afin de valider la méthodologie commune mais également relever la nature des dossiers à examiner selon la spécificité de chacun et faciliter la bonne convergence des appréciations de chacun, établir une base de travail en vue de la phase d'audition des candidats et des délibérations du jury.

B. Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

La présentation à l'oral a été majoritairement bien maîtrisée. Le jury a exposé les conditions de l'oral à chaque candidat en définissant le temps pour chaque présentation. Un membre du jury signalait au candidat lorsqu'il ne restait que deux minutes avant la fin du délai de dix minutes. Cette méthode pédagogique a permis de mettre à l'aise la majeure partie des candidats.

Le temps a été respecté par tous les candidats puisque tous se sont exprimés sur un temps compris entre 6 et 10 minutes.

Les auditions orales ont eu lieu dans les conditions prévues par le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle, aucune difficulté n'a été relevée.

Qualité de l'exposé sur son expérience professionnelle :

Cet exercice fut bien maîtrisé dans l'ensemble, les candidats sont très à l'aise pour parler de leur métier et de leur évolution. Le stress des deux premières minutes étant passé, le discours est fluide et assez enthousiasmant pour le jury.

Quelques candidats ont néanmoins éprouvé un stress important, ayant du mal à rentrer dans le sujet. Pour rappel, le jury est avant tout là pour écouter le candidat avec la bienveillance nécessaire à ce genre d'exercice.

A l'inverse, il faut être prudent à l'excès de confiance car il peut être vraiment mal retenu. Il est important de garder la distance nécessaire vis-à-vis du jury.

Motivations :

Il ne paraît pas opportun de parler de mobilité à ce stade, pour rappel c'est un examen professionnel qui a vocation à faire progresser dans les grades intermédiaires. Rester dans des motivations simples et bien identifiées est la meilleure stratégie de présentation.

Lorsque les candidats ont évoqué leurs motivations celles-ci ont été appréciées par le jury car éclairantes.

La formation et l'entraînement sont essentiels. Un discours fluide permettra au candidat de se projeter sur la seconde partie avec beaucoup plus de facilité.

C. Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

A ce niveau, les candidats sont rompus à l'exercice, souvent dans des postes à responsabilité, leur connaissance technique est appréciée. Les réponses sont claires et bien construites, parfois en surabondance de détails techniques.

Connaissances :

Les connaissances métier sont majoritairement maîtrisées. Les connaissances plus générales doivent être revues pour quelques candidats (organisation du ministère, mission politiques publiques, droits et obligations du fonctionnaire, etc.).

Le jury a relevé quelques candidats brillants qui avaient les bonnes connaissances techniques et générales.

Qualité d'échange avec le jury :

Le dialogue fut en grande partie d'une qualité remarquable, les candidats faisant preuve de sens de l'écoute et ont été pour la plupart très réactifs aux questions du jury. La qualité d'expression était d'un bon niveau.

D. Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

La promotion était d'un très bon niveau, les candidats ont eu le mérite de se déplacer -parfois de loin-la perturbation de la circulation des transports en commun pendant cet examen. Nous tenions à les féliciter pour les efforts fournis.

Le jury tient également à remercier le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle en charge des concours pour son organisation méticuleuse et pour son accompagnement.

E. Remarques générales pour l'examen professionnel

Le jury rappelle qu'il s'agit d'un examen avec un nombre de places limitées, ce qui implique que les candidats reçus sont ceux qui ont réalisé les meilleurs prestations le jour de l'examen. Pour autant, les autres candidats n'ont pas démerité.

Les candidats non reçus sont invités à se représenter à la prochaine session en insistant sur la préparation de la présentation orale, ce qui permet de débiter l'examen dans de bonnes conditions et diminuer le stress avant l'entretien-discussion avec le jury.

Compte-tenu des critères retenus et des observations ci-dessous, le jury a aisément procédé au choix des lauréats.

A l'issue de la délibération, le jury s'est penché sur les conseils à apporter à de futurs candidats pour des postes équivalents, il retient :

- une nécessaire préparation de l'examen professionnel, en particulier de l'audition : connaissance des institutions et présentation des parcours professionnels ;
- une indispensable recherche d'informations sur l'environnement professionnel, de nature à manifester une motivation réelle.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 8

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de candidats présents	Nombre d'admis
Femmes	22	13	12	6
Hommes	12	8	7	2
Total	34	21	19	8

Seuil d'admission : 16,5 sur 20

Amplitude des notes : de 11 à 17,5 sur 20

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 23,53 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 38,09 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 42,10 %

Monsieur Jean-Claude BASTIEN
Président du jury

